PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHARMES LA COTE
Séance du 03 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois Avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de CHARMES-LA-COTE, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par monsieur le Maire, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.
La convocation a été faite le 27 Mars 2023, le présent procès-verbal a été affiché et rendu exécutoire le 06 Avril 2023

Étaient présents :
Messieurs les conseillers municipaux : Rémi ADAM, Christophe CHATILLON, David ANCELIN, Colin ARMAND, Jean-Luc STAROSSE,

Mesdames les conseillères municipales : Sophie LORENTZ, Sabrina VAILLANT

Etaient excusé(e)s : Patricia MASCI, Éric THIEBAUT,

Le Conseil Municipal a décidé par vote à mains levées et a choisi à l'unanimité pour secrétaire : Madame Sophie LORENTZ

Monsieur Le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal s'il a des observations sur le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal. Aucune observation n'est faite, le compte rendu du 13 Février 2023 est accepté à l'unanimité

2023-7. BOIS

L'ONF demande de reprendre les délibérations 2022-031 et 2022-36 reprenant le type de travaux, le numéros des coupes, ainsi que le nom des garants.

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour pour fixer la destination des coupes issues de la forêt communale.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE son accord pour l'inscription à l'état d'assiette 2022 des coupes prévues dans les parcelles 2, 3, 4, 6, 36, 30, 35 couvrant une superficie de22,63 hectares.
- FIXE comme ci-après, la destination et les conditions d'exploitation des produits :
  - Bois d'œuvre (arbres marqués d'une croix au corps) vendu par les soins de l'Office National des Forêts après façonnage des grumes en 2023.
  - Bois de feu délivré aux affouagistes règlementairement inscrits sur la liste de l'année 2022 et comprenant :
    - Les tiges de chêne, hêtre, érable, fruitiers, frêne, tilleul, charme d'un diamètre inférieur ou égal à 30 cm, marquées d'un trait incliné simple au corps
    - Les bois marqués d'un double trait oblique

L'exploitation se fera :

- Pour le bois d'œuvre (et les tiges déclassées à double trait incliné) par une entreprise spécialisée contractant directement avec la commune
- Pour le bois de feu (hors tiges déclassées à trait double) directement par les affouagistes après partage sur pied

Sous la responsabilité des trois personnes suivantes désignées comme garants :

- Mr ANCELIN David
- Mr STAROSSE Jean-Luc
- Mr MAUJEAN Jacky

Les délais d'exploitation sont fixés comme suit au :

- 30/04/2023 pour le façonnage
- 30/09/2023 pour la vidange de tous les produits une fois façonnés

Autres dispositions : se conformer au règlement d'affouage communale et aux clauses particulières du permis d'exploiter de la coupe imposant notamment le respect des semis

- DIT que cette délibération annule et remplace les délibérations 2022-031 et 2022-036

2023-8. PROGRAMME D'ACTIONS ONF

Monsieur le maire demande à Monsieur David ANCELIN de présenter le programme d'action ONF des travaux sylvicoles. Il précise que ces travaux concernent les parcelles 25,26,27 et sur les limites et les parcellaires. Le montant du devis s'élève à 7 570€ H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de retenir les travaux sur les parcelles 25,26 et 27
- PRECISE que des travaux sont soumis à actualiser
- AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2023-9. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Christophe CHATILLON, vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses Prévu :	423 450,33 €
Réalisé :	244 590,70€
Reste à réaliser :	0,00€
Recettes Prévu :	423 450,33€
Réalisé :	260 221,01€
Reste à réaliser :	55 598€

Fonctionnement

Dépenses Prévu :	223 613,74€
Réalisé :	148 337,48€
Reste à réaliser :	0,00€
Recettes Prévu :	223 613,74€
Réalisé :	234 211,34€
Reste à réaliser :	0,00€

Questions diverses :

- Une journée verte est prévue le 30 avril 2023, le sentier sera inauguré à cette occasion
- Le marché aux fleurs est prévu le 15 avril. Les habitants intéressés par des rosiers devront se faire connaître en mairie et les récupérer le jour du marché aux fleurs

Fin de séance 22h30

Résultat de clôture de l'exercice Investissement :	16 630,31€
Fonctionnement :	86 373,86€
Résultat global :	102 0004,17€

2023-10. VOTE DU COMPTE DE GESTION

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Madame la Trésorière de Toul à la clôture de l'exercice.

Madame la Trésorière de Toul, le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VOTE le compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

2023-11. VOTE DU TAUX DES TAXES

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal l'état N°1259 relatif à la notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.

Après avoir pris connaissance du produit fiscal à taux constant établi par les services fiscaux et des allocations compensatrices versées par l'Etat,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2023
- FIXE le taux de la Taxe Foncière Bâti 29,32 % (dont taux départemental 2020 : 17,24%)
- FIXE le taux de la Taxe Foncière Non Bâti 33,00 %

2023-12. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

	Investissement
Dépenses :	252 141,67€
Recettes:	195 543,67€
	Fonctionnement
Dépenses:	262 468,41€
Recettes:	262 468,41€

Pour rappel, total budget :	
Investissement :	
Dépenses :	252 141,67€ (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	252 141,67€ (dont 55 598,00 de RAR)
Fonctionnement	
Dépenses :	262 468,41€ (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	262 468,41€ (dont 0,00 de RAR)